



Travail secret médical travail en couple

Par **fredericdeloux**, le **19/06/2014** à **06:07**

Bonjour,

Ma concubine et moi sommes salarié de la même société d'ambulance. En novembre 2013, elle a été arrêté pour raisons de santé.

En avril 2014, le professeur reclasse le dossier de ma concubine.

Mon employeur me reproche de n'avoir pas été loyal pour ne pas l'avoir informé de l'état de santé de ma concubine.

Il m'applique des sanctions à caractère disciplinaire sans jamais les formaliser par écrit.

(Usage d'un véhicule pour rentrer chez moi, réduction du nombre d'heures supplémentaires).

Obligation pour moi de déposer une carte carburant au bureau après utilisation alors que tous mes autres collègues conservent leur carte dans leur véhicule.

On me conseille de rédiger un courrier à mon employeur pour dénoncer la dégradation de mes conditions de travail.

Quels sont les textes de loi sur lesquels je peux m'appuyer ?

Par **moisse**, le **20/06/2014** à **10:14**

Bonjour,

[citation]En avril 2014, le professeur reclasse le dossier de ma concubine.[/citation]

En quoi diable cette opération consiste-t-elle ?

[citation]Quels sont les textes de loi sur lesquels je peux m'appuyer ?

[/citation]

Votre employeur applique les règles avec un peu plus de rigueur, ou moins de laisser-aller.

Comment lui reprocher de lutter contre le coulage des avantages non écrits .

[citation]Mon employeur me reproche de n'avoir pas été loyal pour ne pas l'avoir informé de

l'état de santé de ma concubine. [/citation]

Que vous reproche exactement l'employeur ? Et surtout pourquoi, car ce qui importe c'est le retour du salarié, son aptitude et non pas spécialement la pathologie exprimée en grands mots incompréhensibles. ?